

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne

1. Données sur le bien du patrimoine mondial

1.1 - Dénomination du bien du patrimoine mondial

The Architectural Work of Le Corbusier, an Outstanding Contribution to the Modern Movement

1.2 - Détails sur le bien du patrimoine mondial

1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
Maisons La Roche et Jeanneret	48.852 / 2.265	0.097	13.644	13.741	2016
Petite villa au bord du lac Léman	46.468 / 6.829	0.04	5.8	5.84	2016
Cité Frugès	44.799 / 0.648	2.179	26.475	28.654	2016
Maison Guiete	51.184 / 4.393	0.01	6.753	6.763	2016
Maisons de la Weissenhof-Siedlung	48.8 / 9.178	0.117	33.621	33.738	2016
Villa Savoye et loge du jardinier	48.924 / 2.028	1.036	155.585	156.621	2016
Immeuble Clarté	46.2 / 6.156	0.15	1.8	1.95	2016
Immeuble locatif à la Porte Molitor	48.843 / 2.251	0.032	57.113	57.145	2016
Unité d'habitation Marseille	43.261 / 5.396	3.648	119.833	123.481	2016
La Manufacture à Saint- Dié	48.291 / 6.95	0.762	64.912	65.674	2016
Maison du docteur Curutchet	-34.911 / -57.942	0.027	6.965	6.992	2016
Chapelle Notre-Dame-du-Haut de Ronchamp	47.704 / 6.621	2.734	239.661	242.395	2016
Cabanon de Le Corbusier	43.76 / 7.463	0.198	176.172	176.37	2016
Complexe du Capitole	30.758 / 76.806	66	195	261	2016
Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette	45.819 / 4.623	17.923	99.872	117.795	2016
Musée National des Beaux-Arts de l'Occident	35.715 / 139.776	0.93	116.17	117.1	2016
Maison de la Culture de Firminy	45.383 / 4.289	2.601	90.008	92.609	2016
Total (ha)		98.484	1409.384	1507.868	

1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
The Architectural Work of Le Corbusier, an Outstanding Contribution to the Modern Movement - maps of the inscribed property	2016	

1.5 - Site Internet et présence sur les réseaux sociaux (le cas échéant)

1. [The National Museum of Western Art, Tokyo](https://www.nmwa.go.jp/en/)

Commentaire

site internet de la série entière: <https://lecorbusier-worldheritage.org/> Allemagne : <https://mlw.baden-wuerttemberg.de/de/denkmalerschutz/unesco-welterbe-in-baden-wuerttemberg/lecorbusier/>; <https://www.denkmalpflege-bw.de/denkmales/unesco-welterbe/le-corbusier> Argentine : <https://www.facebook.com/casacurutchetoficial> Belgique : <https://inventaris.onroerenderfgoed.be/erfgoedobjecten/7467> France : <http://www.fondationlecorbusier.fr/corbuweb/morpheus.aspx?IrisObjectId=8286&sysLanguage=fr-fr&sysName=redirect150&sysParentId=150> <http://fondationlecorbusier.fr/corbuweb/morpheus.aspx?sysId=152&IrisObjectId=8284&sysLanguage=fr-fr&itemPos=1&sysParentId=152&clearQuery=1> <https://www.villa-savoye.fr/> <https://saint-die.eu/decouvrir-la-ville/patrimoine-architectural/le-corbusier/le-corbusier-usine-verte-de-saint-die-des-vosges> <https://www.collinenotredameduhaut.com/decouvrir-la-colline/les-batiments/la-chapelle-de-notre-dame-du-haut/> <https://capmoderne.com/fr/lieu/le-cabanon/> <https://capmoderne.monuments-nationaux.fr/> <https://citeradieuse-marseille.com/association-des-habitants> <https://www.ville-firminy.fr/https://sitelecorbusier.com> <https://www.couventdelatourette.fr/> <https://www.pessac.fr/a-decouvrir/tourisme-patrimoine/cite-fruges-le-corbusier-539.html> Site de l'Association des sites de LC : <https://sites-le-corbusier.org> Inde : <http://www.fondationlecorbusier.fr/corbuweb/morpheus.aspx?sysName=redirect64&sysLanguage=fr-fr&IrisObjectId=9192&sysParentId=64> Japon : <https://www.nmwa.go.jp/en/> Suisse : <https://lecorbusier-worldheritage.org/https://www.villalelac.ch>

2. Autres conventions/programmes au titre desquels le bien du patrimoine mondial est protégé (le cas échéant)

2.1 - D'après les informations disponibles, ce bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) est désigné et/ou protégé au titre des conventions/programmes recensés dans le tableau ci-après. Vérifiez et modifiez les données si nécessaires.

		Le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) <u>est</u> désigné et/ou protégé au titre de la convention/du programme	Le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) <u>n'est pas</u> désigné et/ou protégé au titre de la convention/du programme
2.1.1	Registre international des biens culturels sous protection spéciale (Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé)	✕	
2.1.2	Liste des biens culturels sous protection renforcée (Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé - 1999)	✕	
2.1.3	Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) (Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar))		✕
2.1.4	Réseau mondial des réserves de biosphère L'Homme et la biosphère (MAB)		✕
2.1.5	Réseau mondial des géoparc Géoparc mondiaux UNESCO		✕

2.2 - Si nécessaire, merci d'inscrire ici vos commentaires sur la question 2.1

Concernant le point 2.1.3, la France avec ses 10 composantes n'est pas signataire de la liste de Ramsar. Concernant le point 2.1.4, la France et la Belgique ne font pas partie du MAB. Concernant le point 2.1.5, la France, l'Argentine et l'Inde ne sont pas membres du réseau des Géoparc. L'immeuble Clarté de Genève et la villa le Lac de Corseaux figurent tous deux sur le Registre international des biens culturels sous protection spéciale.

2.3 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de demander, le cas échéant, une protection renforcée pour le bien du patrimoine mondial au titre du deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999) au cours des trois prochaines années ?

Non

2.4 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de faire inscrire le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar), le cas échéant, au cours des trois prochaines années ?

Non

2.5 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de désigner le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) en tant que Réserve pour l'Homme et la biosphère (le cas échéant) au cours des trois prochaines années ?

Non

2.6 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de faire désigner le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) comme Géoparc mondial UNESCO (le cas échéant) au cours des trois prochaines années ?

Non

2.7 - Indiquez le niveau de coopération au niveau du bien entre les différentes désignations des conventions/programmes pour le bien

2.7.1	Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.2	Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999)	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.3	Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	

2.7.4	Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	
2.7.5	Géoparcs mondiaux UNESCO	
2.7.1	Il n'y a aucun contact avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✕
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique occasionnellement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique régulièrement avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial gère également cette désignation/programme.	

2.8 - Ajouter ici les informations sur la coopération avec une autre/ d'autres désignation(s)/programme(s)

Par ailleurs, certaines composantes de la série font partie du programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (<https://www.coe.int/fr/web/cultural-routes/le-corbusier-destinations-architectural-promenades>).

2.9 - À votre connaissance, des éléments associés au bien du patrimoine mondial ont-ils été inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel ?

Non

2.10 - Recensez les éléments associés au bien du patrimoine mondial qui sont inscrits, à votre connaissance, au titre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

2.11 - À votre connaissance, du patrimoine documentaire associé au bien du patrimoine mondial a-t-il été inscrit au titre du Programme Mémoire du monde ?

Non

2.12 - Recensez le patrimoine documentaire associé au bien du patrimoine mondial inscrit, à votre connaissance, au titre du Programme Mémoire du monde.

3. Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

3.1 - Déclaration de valeur universelle exceptionnelle adoptée par le Comité du patrimoine mondial

Statement of Outstanding Universal Value

Brief synthesis

Chosen from the work of architect Le Corbusier that survives in eleven countries on four continents, the sites in seven countries on three continents, implemented over a period of half a century, for the first time in the history of architecture attest to the internationalization of architectural practice across the entire planet.

The seventeen sites together represent an outstanding response to some of the fundamental issues of architecture and society in the 20th century. All were innovative in the way they reflect new concepts, all had a significant influence over wide geographical areas, and together they disseminated ideas of the Modern Movement throughout the world. Despite its diversity, the Modern Movement was a major and essential socio-cultural and historical entity of the 20th century, which has to a large degree remained the basis of the architectural culture of the 21st century. From the 1910s to the 1960s, the Modern Movement, in meeting the challenges of contemporary society, aimed to instigate a unique forum of ideas at a world level, invent a new architectural language, modernize architectural techniques and meet the social and human needs of modern man. The series provides an outstanding response to all these challenges.

Some of the component sites immediately assumed an iconic status and had world-wide influence. These include the Villa Savoye, as an icon for the Modern Movement; Unité d'habitation in Marseille as a major prototype of a new housing model based on a balance between the individual and the collective; Chapelle Notre-Dame-du-Haut for its revolutionary approach to religious architecture; the Cabanon de Le Corbusier as an archetypal minimum cell based on ergonomic and functionalist approaches; and the Maisons de la Weissenhof-Siedlung that became known worldwide, as part of the Werkbund exhibition.

Other sites acted as catalysts for spreading ideas around their own regions, such as Maison Guiette, that spurred the development of the Modern Movement in Belgium and the Netherlands; the Maison du Docteur Curutchet that exerted a fundamental influence in South America; the Musée National des Beaux-Arts de l'Occident as the prototype of the globally transposable Museum of Unlimited Growth which cemented ideas of the Modern Movement in Japan; and the Capitol Complex that had a considerable influence across the Indian subcontinent, where it symbolized India's accession to modernity.

Many of the sites reflect new architectural concepts, principles, and technical features. The Petite villa au bord du Léman is an early expression of minimalist needs as is also crystallized in the Cabanon de Le Corbusier. Le Corbusier's Five Points of a New Architecture are transcribed iconically in Villa Savoye. The Immeuble locatif à la Porte Molitor is an example of the application of these points to a residential block, while they were also applied to houses, such as the Cité Frugès, and reinterpreted in the Maison du Docteur Curutchet, in the Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette and in the Musée National des Beaux-Arts de l'Occident. The glass-walled apartment building had its prototype in the Immeuble locatif à la Porte Molitor.

A few sites inspired major trends in the Modern Movement, Purism, Brutalism, and a move towards a sculptural form of architecture. The inaugural use of Purism can be seen in the Maisons La Roche et Jeanneret, Cité Frugès and the Maison Guiette; the Unité d'Habitation played a pioneering role in promoting the trend of Brutalism, while the Chapelle Notre-Dame-du-Haut and the Capitol Complex promoted sculptural forms.

Innovation and experimentation are reflected in the independent structure of concrete beams of the Maisons de la Weissenhof-Siedlung, while pre-stressed reinforced concrete was used in the Couvent de La Tourette. In the Capitol Complex, concern for natural air-conditioning and energy saving led to the use of sunscreens, double-skinned roofs, and reflecting pools for the catchment of rainwater and air cooling.

Standardisation is seen in the Unité d'Habitation de Marseille, a prototype intended for mass production, while the Petite villa au bord du Lac Léman set out the

standard for a single span minimal house, and the Cabanon de Le Corbusier presented a standard, minimum unit for living. The modulator, a harmonic system based on human scale, was used for the exterior spaces of the Complexe du Capitole, which reflect the silhouette of a man with raised arm.

The idea of buildings designed around the new needs of 'modern man in the machine age' is exemplified in the light new workspaces of Manufacture à Saint-Dié, while the avant-garde housing at the Cité Frugès, and the low-rent Maisons de la Weissenhof-Siedlung, demonstrate the way new approaches were not intended for a tiny fraction of society but rather for the population as a whole. By contrast, the Immeuble Clarté was intended to revolutionise middle class housing. The Athens Charter, as revised by Le Corbusier, promoted the concept of balance between the collective and the individual, and had its prototype in the Unité d'habitation, while the Capitol Complex, the focal point of the plan for the city of Chandigarh, is seen as the most complete contribution to its principles and to the idea of the Radiant City.

Criterion (i): The Architectural Work of Le Corbusier represents a masterpiece of human creative genius, providing an outstanding response to certain fundamental architectural and social challenges of the 20th century.

Criterion (ii): The Architectural Work of Le Corbusier exhibits an unprecedented interchange of human values, on a worldwide scale over half a century, in relation to the birth and development of the Modern Movement.

The Architectural Work of Le Corbusier revolutionized architecture by demonstrating, in an exceptional and pioneering manner, the invention of a new architectural language that made a break with the past.

The Architectural Work of Le Corbusier marks the birth of three major trends in modern architecture: Purism, Brutalism and sculptural architecture.

The global influence reached by The Architectural Work of Le Corbusier on four continents is a new phenomenon in the history of architecture and demonstrates its unprecedented impact.

Criterion (vi): The Architectural Work of Le Corbusier is directly and materially associated with ideas of the Modern Movement, of which the theories and works possessed outstanding universal significance in the twentieth century. The series represents a "New Spirit" that reflects a synthesis of architecture, painting and sculpture.

The Architectural Work of Le Corbusier materializes the ideas of Le Corbusier that were powerfully relayed by the International Congress of Modern Architecture (CIAM) from 1928.

The Architectural Work of Le Corbusier is an outstanding reflection of the attempts of the Modern Movement to invent a new architectural language, to modernize architectural techniques, and to respond to the social and human needs of modern man.

The contribution made by the Architectural Work of Le Corbusier is not merely the result of an exemplary achievement at a given moment, but the outstanding sum of built and written proposals steadfastly disseminated worldwide through half a century.

Integrity

The integrity of the series as a whole is adequate to demonstrate the way Le Corbusier's buildings reflect not only the development and influence of the Modern Movement but the way they were part of its transmission around the world.

The integrity of most of the component sites is good. At Cité Frugès, within the property, new buildings on three parcels of the site - one of which included a standardised house by Le Corbusier, which was destroyed during the war - are inconsistent with the architect's concepts. At Villa Savoye and the adjacent gardener's house, integrity is partly compromised by the Lycée and sports fields built on three sides of the original meadow that surrounded the villa in the 1950s. The setting of this site is fragile. At the Maisons de la Weissenhof-Siedlung, war-time destruction and post-war reconstruction has led to the collective integrity of the model settlement being affected by the loss of ten houses out of twenty-one.

At the Chapelle Notre-Dame-du-Haut, where Le Corbusier's structure was built over a centuries-old pilgrimage site, the integrity of the site has been partly compromised by a new visitor centre and a nunnery near the chapel that cut Le Corbusier's structure from its contemplative hillside setting.

At the Immeuble locatif à La Porte Molitor, a new rugby stadium has been constructed right in front of the glass façade of the apartment block.

Authenticity

The series clearly demonstrates how it adds up to more than the sum of its component parts.

For most of the individual component sites, the authenticity is good in relation to how well the attributes of the site can be said to reflect the overall Outstanding Universal Value of the series. At Cité Frugès, on three plots traditional houses were constructed replacing Corbusian structures, while elsewhere in the urban landscape, there is a partial loss of authenticity through neglect and interior changes. At l'Unité d'habitation, the fire of 2012 destroyed a small part of the building. This has now been totally reconstructed to the original design, but with some reduction in authenticity. The authenticity of the existing Capitol Complex could be impacted if either or both of the governor's palace or the museum of knowledge were to be constructed, an eventuality that has apparently been discussed.

At the Musée National des Beaux-Arts de l'Occident, the original intention for the forecourt of the Museum appears to be as a wide open space. Forecourt planting in 1999 tends to detract from the presentation of the building, its key views and the setting.

Recent developments at Chapelle Notre-Dame-du-Haut have partly compromised the authenticity of the site in terms of its ability to convey Le Corbusier's ideas. At the Immeuble locatif à La Porte Molitor the new stadium has detracted from the ability of the glass walls of this site to convey its value, although without diminishing its authenticity.

In terms of materials, some sites have been restored and partly reconstructed in recent years, after neglect or disfigurement. Overall, the modifications can be seen to be reasonable and proportionate.

Protection and management requirements

Many of the components received early protection, mostly in the two decades following Le Corbusier's death. Some, like the Maisons de la Weissenhof-Siedlung in Stuttgart and the Unité d'habitation in Marseille, were given protection during Le Corbusier's lifetime. The nomination dossier sets out for each component the relevant forms of legislative protection. All component sites are protected at a national/federal level and their buffer zones are adequately protected by either legislation or planning mechanisms. Given the importance of detail and setting for these 20th century buildings, it is crucial that their protection is sufficiently encompassing and sensitive to allow for protection of interiors, exteriors, context and setting.

In most of the sites, conservation measures are appropriate and are based on long-standing conservation experience and methodology. Conservation work is programmed and entrusted to specialists with high levels of skill and expertise. Conservation treatment is combined with regular maintenance, including the involvement of inhabitants, local communities, and public associations. There are conservation issues in the Chapelle Notre-Dame-du-Haut. There is now an urgent need to implement the agreed conservation programme. There is also an urgent need for a Conservation plan to be prepared for the Capitol Complex.

A Standing Conference has been established for the overall series and will coordinate the management of the property, advise States Parties and implement actions for promotion and enhancement of the property. An Association of Le Corbusier Sites has been set up to bring together all the local authorities in whose territories sites have been nominated. Its main objectives are coordination, raising public awareness, sharing conservation experience, overall coordination and management of the series, and implementation of management plans for each of the component sites. The involvement of the expertise of the Fondation Le

Corbusier – that has the moral rights over Le Corbusier's oeuvre – is crucial for appropriate management and conservation of the series, especially in those cases where the properties are in private hands other than the Fondation. Within France, Switzerland and Argentina coordinating committees have been set up to oversee the management of sites in those countries.

What remains unclear is how dialogue is undertaken between countries in relation to sensitive development projects. There would be a need for contributing States Parties to have knowledge of, and opportunities to comment on, proposed development in a component site that might compromise the value of the overall series.

Local management plans have been drawn up for each component site. These have been implemented on a partnership basis between owners and the cultural, heritage and planning departments of the local authorities in whose area they are sited. At the Chapelle Notre-Dame-du-Haut, the management system needs strengthening to ensure the security of the site. At the Maison du Docteur Curutchet a municipal decree for the expansion of the buffer zone and active protection of its environment has been sanctioned.

Given the special problems associated with the conservation of 20th century architecture, a continuous involvement of (inter)national specialists on the conservation of Modern architectural heritage is also essential. In Switzerland the federal administration can call such specialized experts for advice to support the local conservationists (and has done so already). A similar approach is highly recommended for other countries.

The current staffing levels and levels of expertise and training are high in all sites and mechanisms to allow liaison between sites have been put in place. Nonetheless, there appears to be a need for more capacity building on the processes of impact assessment and a need to formalise and clearly define conservation approaches and procedures across the series.

Model monitoring indicators developed for two properties in Switzerland will be developed for the rest of the series by the end of 2016.

3.2 - Recensez les attributs de valeur universelle exceptionnelle de votre bien et évaluez leur état. À titre indicatif, il est conseillé de se focaliser sur environ 5 attributs essentiels (pas plus de 15 en tout).

	Brève identification de l'attribut	Préservé	Compromis	Gravement Compromis	Perdu
3.2.1	Préservation de l'esthétique et du nouveau langage architectural corbuséen (typologie, 5 points...)	✕			
3.2.2	Contribuer à la sauvegarde des techniques architecturales conçues par Le Corbusier et veiller à leur bonne intégration dans le contexte actuel	✕			
3.2.3	Préservation de l'expression des besoins sociaux et humains de l'homme moderne	✕			
3.2.4	Contribuer au rayonnement à l'échelle nationale et internationale de l'œuvre de le Corbusier	✕			
3.2.5	Préservation de l'environnement (paysages, cônes de vues, perspectives) des sites corbuséens (coeur du bien et zones tampons)	✕			
3.2.6					
3.2.7					
3.2.8					
3.2.9					
3.2.10					
3.2.11					
3.2.12					
3.2.13					
3.2.14					
3.2.15					

3.3 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives à la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

4. Facteurs affectant le bien

4.1. Habitat et développement

4.1.1 - Habitat

✕ S'applique		Ne s'applique pas					
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🏠 intérieure	🌳 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif							
🔴 négatif ✕		✕		✕		➡	

4.1.2 - Développement commercial

✕ S'applique		Ne s'applique pas					
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		

Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.1.3 - Zones industrielles

S'applique	Ne s'applique pas
------------	-------------------

4.1.4 - Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs

S'applique	Ne s'applique pas
------------	-------------------

4.1.5 - Installations d'interprétation pour les visiteurs

S'applique	Ne s'applique pas
------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.1.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.1 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Tous les projets d'aménagement situés à proximité des composantes du bien (notamment la villa Le Lac, la Cité radieuse à Marseille, la Manufacture Claude et Duval de Saint-Dié-des-Vosges, la Villa Savoye) sont suivis par les autorités compétentes et font l'objet de concertations régulières entre les différents acteurs concernés. Des outils légaux de protection et de surveillance permettent ainsi de minimiser tout risque d'impact sur la VUE du bien transnational en série.

4.2. Infrastructures de transport

4.2.1 - Infrastructures de transport de surface

S'applique	Ne s'applique pas
------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.2.2 - Infrastructures de transport souterrain

S'applique	Ne s'applique pas
------------	-------------------

4.2.3 - Infrastructures de transport aérien

S'applique	Ne s'applique pas
------------	-------------------

4.2.4 - Infrastructures de transport maritime

S'applique	Ne s'applique pas
------------	-------------------

4.2.5 - Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport

S'applique	Ne s'applique pas
------------	-------------------

4.2.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.2 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Ce critère s'applique principalement à la maison Guiette à Anvers, qui est située à proximité d'une infrastructure routière et sans impact sur la VUE de la série.

4.3. Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services

4.3.1 - Infrastructures hydrauliques

S'applique	Ne s'applique pas
------------	-------------------

4.3.2 - Infrastructures liées aux énergies renouvelables

S'applique	Ne s'applique pas
------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							

 négatif ✕	✕	✕		✕			
---	---	---	--	---	---	--	--

4.3.3 - Infrastructures liées aux énergies non renouvelables

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.3.4 - Installations localisées

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.3.5 - Grandes installations linéaires

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.3.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.3 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Une attention particulière est portée à la problématique des infrastructures en matière énergétique et aux nouvelles exigences liées à l'utilisation des énergies renouvelables.

4.4. Pollution

4.4.1 - Pollution des océans

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.4.2 - Pollution des eaux souterraines

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.4.3 - Pollution des eaux de surface

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.4.4 - Pollution atmosphérique

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.4.5 - Déchets solides

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.4.6 - Apport excessif d'énergie

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.4.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.4 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Les composantes de la série situées en zone urbaine sont davantage exposées à une pollution atmosphérique. Toutefois, les façades exposées font l'objet d'un entretien régulier et des campagnes de restauration ont eu lieu à Anvers (maison Guiette) et à Marseille (Unité d'habitation). Par conséquent, il n'existe aucun impact négatif sur la VUE du bien transnational.

4.5. Utilisation/modification des ressources biologiques

4.5.1 - Pêche/collecte de ressources aquatiques

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.5.2 - Aquaculture

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.5.3 - Modification du régime des sols

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.5.4 - Élevage de bétail/pacage d'animaux domestiques

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.5.5 - Production de semences

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.5.6 - Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.5.7 - Collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.5.8 - Chasse commerciale

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.5.9 - Chasse de subsistance

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.5.10 - Exploitation forestière/production de bois

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.5.11 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.5 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.6. Utilisation de ressources matérielles

4.6.1 - Exploitation minière

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.6.2 - Exploitation de carrières

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.6.3 - Pétrole/gaz

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.6.4 - Exploitation hydraulique

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.6.5 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.6 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.7. Conditions locales affectant le tissu physique

4.7.1 - Vent

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.7.2 - Humidité relative

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.7.3 - Température

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.7.4 - Radiation/lumière

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.7.5 - Poussière

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.7.6 - Eau (pluie/nappe phréatique)

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.7.7 - Nuisibles

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.7.8 - Micro-organismes

S'applique	☒ Ne s'applique pas
------------	---

4.7.9 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.7 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.8. Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine

4.8.1 - Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses

☒ S'applique	☐ Ne s'applique pas
--	--

	Impact	Origine	Évolution de l'impact
--	--------	---------	-----------------------

Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif ✕	✕	✕	✕	✕		➡️	
 négatif							

4.8.2 - Modifications des valeurs associées à ce patrimoine

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.8.3 - Chasse, récolte et ramassage traditionnels

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.8.4 - Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.8.5 - Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale/des communautés

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.8.6 - Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.8.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.8 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Dans trois des composantes françaises du bien, au couvent de la Tourette, à Ronchamp et dans la zone tampon de la maison de la Culture de Firminy, la présence de communautés religieuses sur place assure un usage cohérent avec l'esprit des lieux (offices, accueil de retraites spirituelles, contemplation et méditation) et contribue à la préservation de la VUE du bien.

4.9. Autres activités humaines

4.9.1 - Activités illégales

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.9.2 - Destruction délibérée du patrimoine

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.9.3 - Entraînement militaire

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.9.4 - Guerre

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.9.5 - Terrorisme

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.9.6 - Troubles civils

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.9.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.9 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.10. Changement climatique/problèmes météorologiques

4.10.1 - Tempêtes

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ✕		✕		✕			➡️

4.10.2 - Inondations

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant

 positif							
 négatif ✕		✕	✕	✕			

4.10.3 - Sécheresses

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ✕	✕	✕		✕			

4.10.4 - Désertification

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.10.5 - Modification des eaux de l'océan

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.10.6 - Températures extrêmes

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ✕	✕	✕	✕	✕			

4.10.7 - Autres modifications du climat

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ✕	✕	✕	✕	✕			

4.10.8 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.10 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Les gestionnaires du bien sont particulièrement attentifs aux impacts potentiellement négatifs liés au réchauffement climatiques sur la VUE de la série. Concernant la Suisse, le risque d'une montée ponctuelle du niveau des eaux du lac Léman et de la nappe phréatique n'est pas à exclure à cause du changement climatique. Toutefois, ces phénomènes font l'objet d'un contrôle attentif de la part des autorités compétentes afin d'éviter tout impact sur la VUE du bien.

4.11. Évènements écologiques ou géologiques soudains

4.11.1 - Éruption volcanique

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.11.2 - Tremblement de terre

✕ S'applique	Ne s'applique pas
--------------	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif							
 négatif ✕		✕	✕	✕			

4.11.3 - Tsunami/raz-de-marée

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.11.4 - Avalanche/glissement de terrain

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

4.11.5 - Erosion et envasement/dépôt

S'applique

Ne s'applique pas

4.11.6 - Incendies d'origine naturelle

Ne s'applique pas

S'applique

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.11.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.11 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Un séisme de 4.3 sur l'échelle de Richter à 25 km du bien a occasionné, en 2017, quelques fissures ponctuelles à la villa Le Lac qui ont été traitées et ne présentent aucun risque structurel. De même, aucun risque structurel n'a été signalé à ce jour concernant le Cabanon à Roquebrune-Cap-Martin situé en zone sismique. Le risque d'incendie dû au changement climatique, et accentué par le vent violent qui souffle vers la mer dit mistral, est maîtrisé par les autorités compétentes.

4.12. Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes

4.12.1 - Espèces transportées

S'applique

Ne s'applique pas

4.12.2 - Espèces envahissantes/exotiques terrestres

S'applique

Ne s'applique pas

4.12.3 - Espèces envahissantes/exotiques d'eau douce

S'applique

Ne s'applique pas

4.12.4 - Espèces envahissantes/exotiques marines

S'applique

Ne s'applique pas

4.12.5 - Espèces hyper-abondantes

S'applique

Ne s'applique pas

4.12.6 - Matériel génétiquement modifié

S'applique

Ne s'applique pas

4.12.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.12 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

4.13. Gestion et facteurs institutionnels

4.13.1 - Système de gestion/plan de gestion

Ne s'applique pas

S'applique

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.13.2 - Cadre juridique

Ne s'applique pas

S'applique

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif							

4.13.3 - Gouvernance

Ne s'applique pas

S'applique

✕ S'applique				Ne s'applique pas			
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif ✕	✕	✕	✕	✕		➡	
🔴 négatif							

4.13.4 - Activités de gestion

✕ S'applique				Ne s'applique pas			
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif ✕	✕		✕	✕		➡	
🔴 négatif							

4.13.5 - Ressources financières

✕ S'applique				Ne s'applique pas			
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif ✕	✕		✕	✕		➡	
🔴 négatif							

4.13.6 - Ressources humaines

✕ S'applique				Ne s'applique pas			
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif ✕	✕		✕	✕		➡	
🔴 négatif							

4.13.7 - Activités de recherche/de suivi à faible impact

✕ S'applique				Ne s'applique pas			
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif ✕	✕		✕	✕			📈
🔴 négatif							

4.13.8 - Activités de recherche/de suivi à fort impact

S'applique		✕ Ne s'applique pas					
------------	--	---------------------	--	--	--	--	--

4.13.9 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués comme pertinents au point 4.13 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

La base juridique et la mise en œuvre des plans de gestion lors de l'inscription permettent d'assurer la protection et la documentation du bien, grâce à une concertation régulière entre les différents acteurs (COPIL national en France). Des études préalables et des études d'impact sont conduites au sein des 17 composantes de la série assorties d'analyses, notamment stratigraphiques (Firminy, villa La Roche, villa Savoye, cité Frugès, immeuble Molitor, Cabanon, immeuble Clarté, villa Le Lac).

4.14. Autre(s) facteur(s)

4.14.1 - Autre(s) facteur(s)

4.15. Tableau récapitulatif des facteurs

4.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

Nom	Impact	Origine	Trend
4.1 Habitat et développement			

4.1.1 Habitat						
	⊖		⚡		🔄	➡
4.1.2 Développement commercial						
	⊖		⚡		🔄	➡
4.1.5 Installations d'interprétation pour les visiteurs	⊕	⚡	⚡	🕒	🔄	➡
4.2 Infrastructures de transport						
4.2.1 Infrastructures de transport de surface						
	⊖	⚡			🔄	➡
4.3 Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services						
4.3.2 Infrastructures liées aux énergies renouvelables						
	⊖	⚡	⚡		🔄	➡
4.8 Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine						
4.8.1 Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses	⊕	⚡	⚡	🕒	🔄	➡
4.10 Changement climatique/problèmes météorologiques						
4.10.1 Tempêtes						
	⊖		⚡		🔄	➡
4.10.2 Inondations						
	⊖		⚡	🕒	🔄	➡
4.10.3 Sécheresses						
	⊖	⚡	⚡		🔄	➡
4.10.6 Températures extrêmes						
	⊖	⚡	⚡	🕒	🔄	➡
4.10.7 Autres modifications du climat						
	⊖	⚡	⚡	🕒	🔄	➡
4.11 Événements écologiques ou géologiques soudains						
4.11.2 Tremblement de terre						
	⊖		⚡	🕒	🔄	➡
4.11.6 Incendies d'origine naturelle						
	⊖	⚡	⚡	🕒	🔄	➡
4.13 Gestion et facteurs institutionnels						
4.13.1 Système de gestion/plan de gestion	⊕	⚡		🕒	🔄	➡
4.13.2 Cadre juridique	⊕	⚡	⚡	🕒	🔄	➡
4.13.3 Gouvernance	⊕	⚡	⚡	🕒	🔄	➡
4.13.4 Activités de gestion	⊕	⚡		🕒	🔄	➡
4.13.5 Ressources financières	⊕	⚡		🕒	🔄	➡
4.13.6 Ressources humaines	⊕	⚡		🕒	🔄	➡

4.13.7 Activités de recherche/de suivi à faible impact					
Légende	actuel	potentiel	négatif	positif	intérieure
					extérieure

4.16. Évaluation des facteurs positifs et négatifs actuels et potentiels

4.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

4.1 Habitat et développement

Nom		Impact			Origine		Évolution
4.1.1 Habitat							

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

☒	Restreinte
☐	Localisée
☐	Extensive
☐	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

☐	Phénomène unique/rare
☒	Intermittent/sporadique
☐	Fréquent
☐	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

☒	Insignifiant
☐	Mineur
☐	Significatif
☐	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

☒	Capacité haute
☐	Capacité moyenne
☐	Capacité faible
☐	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

☐	En baisse
☒	Statique
☐	En hausse

Nom		Impact			Origine		Évolution
4.1.2 Développement commercial							

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

☒	Restreinte
-------------------------------------	------------

	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
✕	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
✕	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.1.5 Installations d'interprétation pour les visiteurs						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute

	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

4.2 Infrastructures de transport

Nom		Impact			Origine		Évolution
4.2.1 Infrastructures de transport de surface							

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
✕	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
✕	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

4.3 Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services

Nom		Impact			Origine		Évolution
4.3.2 Infrastructures liées aux énergies renouvelables							

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

4.8 Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.8.1 Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses	+ + +	+ +	→

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur

	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

4.10 Changement climatique/problèmes météorologiques

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.10.1 Tempêtes			
Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur			
	Restreinte		
✕	Localisée		
	Extensive		
	Très répandue		
Echelle temporelle - Fréquence du facteur			
	Phénomène unique/rare		
✕	Intermittent/sporadique		
	Fréquent		
	En cours		
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien			
✕	Insignifiant		
	Mineur		
	Significatif		
	Catastrophique		
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire			
✕	Capacité haute		
	Capacité moyenne		
	Capacité faible		
	Aucune capacité/aucune ressource		
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années			
	En baisse		
✕	Statique		
	En hausse		
Nom	Impact	Origine	Évolution

4.10.2 Inondations

					

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
✕	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

	En baisse
	Statique
✕	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.10.3 Sécheresses			
			
			

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
✕	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

✕	Insignifiant
---	--------------

	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.10.6 Températures extrêmes						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
✕	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
✕	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
	Capacité haute
✕	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.10.7 Autres modifications du climat						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

Restreinte

✕

Localisée

Extensive

Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

Phénomène unique/rare

Intermittent/sporadique

Fréquent

✕

En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

Insignifiant

✕

Mineur

Significatif

Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

Capacité haute

✕

Capacité moyenne

Capacité faible

Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

En baisse

Statique

✕

En hausse

4.11 Évènements écologiques ou géologiques soudains

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.11.2 Tremblement de terre			
			  

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

✕

Restreinte

Localisée

Extensive

Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

✕

Phénomène unique/rare

Intermittent/sporadique

Fréquent

En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

✕	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.11.6 Incendies d'origine naturelle						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
✕	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

4.13 Gestion et facteurs institutionnels

Nom		Impact			Origine		Évolution
4.13.1 Système de gestion/plan de gestion							

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom		Impact			Origine		Évolution
4.13.2 Cadre juridique							

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent

✕	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.13.3 Gouvernance						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
✕	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
✕	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique

	En hausse
--	-----------

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.13.4 Activités de gestion						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
	Localisée
✕	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.13.5 Ressources financières						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent

✕	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique
	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.13.6 Ressources humaines						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✕	Localisée
	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
✕	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✕	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✕	Statique

	En hausse				
--	-----------	--	--	--	--

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.13.7 Activités de recherche/de suivi à faible impact						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
	Localisée
✕	Extensive
	Très répandue

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
✕	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
	Mineur
✕	Significatif
	Catastrophique

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✕	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique
✕	En hausse

4.17. Inscription en série (nationale ou transnationale)

4.17.1 - Si votre bien fait l'objet d'une inscription en série (nationale ou transnationale), identifiez les éléments du bien impactés par chaque facteur

Toutes les composantes du bien sont concernées par les facteurs liés au changement climatique, à la question des énergies renouvelables et à la gestion de l'habitat. Cas particuliers : risques d'incendie (Cabanon), phénomène sismique et tremblement de terre potentiel (villa Le Lac, Cabanon, musée d'Art Moderne), infrastructures de transport (maison Guiette).

4.18. Évaluation de l'état de conservation au prochain cycle des Rapports périodiques

4.18.1 - Évaluez l'état de conservation de chaque attribut dans environ 6 ans (prochain cycle de soumission des Rapports périodiques).

	Attribut	Préservé	Compromis	Gravement compromis	Perdu
4.18.1.1	Préservation de l'esthétique et du nouveau langage architectural corbuséen (typologie, 5 points...)	✕			
4.18.1.2	Contribuer à la sauvegarde des techniques architecturales conçues par Le Corbusier et veiller à leur bonne intégration dans le contexte actuel	✕			
4.18.1.3	Préservation de l'expression des besoins sociaux et humains de l'homme moderne	✕			
4.18.1.4	Contribuer au rayonnement à l'échelle nationale et internationale de l'œuvre de le Corbusier	✕			

5. Protection et gestion du bien

5.1. Limites et zones tampons

5.1.1 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles adéquates pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?

Les limites sont **appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien**

5.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues et reconnues ?

Les limites **sont connues** par l'autorité de gestion et les communautés locales/propriétaires

5.1.3 - La/les zone(s) tampon(s) du bien du patrimoine mondial est/sont-elle(s) adéquate(s) pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?

Les zones tampons sont **appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien.**

5.1.4 - Les limites de la zone tampon sont-elles connues et reconnues ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial **sont connues et reconnues par l'autorité de gestion et les communautés locales/propriétaires.**

5.1.5 - Remarques, conclusions et/ou recommandations relatives aux limites et zones tampons du bien du patrimoine mondial

Les limites du bien et des zones tampons figurant dans le dossier d'inscription de 2016 assurent la préservation de la VUE du bien transnational en série. Toutefois, en fonction des études et des projets susceptibles d'être conduits, certaines composantes de la série pourraient faire l'objet de demandes de modifications mineures dans les années à venir.

5.2. Mesures de protection

5.2.1 - Désignation des mesures de protection (juridiques, réglementaires, contractuelles, liées à la planification, institutionnelles et/ou traditionnelles).

Commentaire

Toutes les composantes de la série bénéficient du niveau de protection le plus élevé dans les différentes législations nationales au plan local ou national (classement au titre des monuments historiques notamment). ALLEMAGNE Les deux maisons de la Weissenhof-Siedlung à Stuttgart Denkmalschutzgesetz Baden-Württemberg, DSchG, modification au 25.01.2012 Sachgesamtheit von besonderer Bedeutung, § 12 Baugesetzbuch – BauGB, § 172 ARGENTINE La Maison du Docteur Curutchet à la Plata 1987 - Declaration of the Curutchet House as a National Historical Monument, S.C. RESOLUTION No. 2335/87, SECRETARY OF CULTURE 1992 - Declaration of the Curutchet House as a Provincial Historical Monument, Provincial LAW 11.242, Government of the Province of Buenos Aires, Legislature, <https://normas.gba.gob.ar/ar-b/ley/1992/11242/5576> 2006 - Declaration of National Historical Monument to the properties adjacent to the Curutchet House, in the city of LA PLATA, province of BUENOS AIRES, DECREE 890/2006, National Executive Branch, <https://www.argentina.gob.ar/normativa/nacional/decreto-890-2006-117909> 2016 - Declaration of Buffer zone protection of the Curutchet House, DECREE 94/16, Government of the Province of Buenos Aires, Legislature, <https://normas.gba.gob.ar/ar-b/decreto/2016/94/23792> 2021 - Designation Boulevard Le Corbusier, ORDINANCE 12.070/21, Government of the Province of Buenos Aires, Legislature, <https://www.concejodeliberante.laplata.gob.ar/digesto/or12500/or12070.pdf> BELGIQUE La Maison Guiette à Anvers 2013 - Onroerenderfgoeddecreet (Immovable Heritage Decree), Legal text, <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2013/07/12/2013035861/moniteur> INDE Le Complexe du Capitole à Chandigarh The Capital of Panjab (Development & Regulations Act), 1952 The Chandigarh Tree Preservation Order, 1952 The Chandigarh Advertisement Control Order, 1954 Central Air Prevention and Control of Pollution Act, 1988 declaring Chandigarh as an "Air Pollution Control Area" and a Notification declaring the nominated property in the silent zone The Chandigarh Master plan 2031 JAPON Le Musée national des Beaux-arts de l'Occident à Tokyo Loi sur la Protection des Biens Culturels (Law on the Protection of Cultural Property No. 214, mai 30, 1950, last Amendment : Law No. 7, March 30, 2007) Loi sur l'Urbanisme (City Planning Act No. 100 of June 15, 1968) Loi sur les Parcs Urbains (Dajō-kan Futatsu No.16 of 1873) Loi sur l'Aménagement du Territoire national (National Land Use Planning Act No. 92 of 1974) Loi sur la Mise en Valeur des Paysages (Landscape Act No. 110 of June 18, 2004 Arrêté paysager de la métropole de Tokyo (Tokyo Metropolitan Nature Conservation Ordinance of 2001) SUISSE La Villa Le Lac à Corseaux et L'Immeuble Clarté à Genève Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) du 1er juillet 1966 Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN) du 16 janvier 1991 Loi fédérale sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, de catastrophe ou de situation d'urgence du 20 juin 2014 (LPBC) Ordonnance sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, de catastrophe ou de situation d'urgence du 29 octobre 2014 (OPBC) Ordonnance concernant l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse du 13 novembre 2023 (OISOS) Loi cantonale sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976 (LPMNS) Loi cantonale sur la protection du patrimoine culturel immobilier du 30 novembre 2021 FRANCE : Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dernière mise à jour des données du 13 février 2020, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032854341> Code du patrimoine, dernière mise à jour des données du 20 juillet 2023, https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006074236/ Code de l'urbanisme, dernière mise à jour des données du 22 juillet 2023, https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006074075/ Code de l'environnement, dernière mise à jour des données du 22 juillet 2023, https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006074220/ Certaines composantes françaises ont bénéficié de mesures de protection supplémentaires (ex : plusieurs inscriptions au titre des monuments historiques des maisons avec leurs parcelles à la Cité Frugès, entre 2019 et 2022; classement de l'immeuble Molitor en 2017; cabanon et unité d'habitation de Marseille en 2022). Des mesures de protection sont également intervenues depuis 2016 au titre des objets mobiliers (Notre-Dame du Haut à Ronchamp en 2021, en cours : appartement de Le Corbusier à l'immeuble Molitor). Le détail des protections des 10 composantes françaises du bien figurent en annexe du présent rapport.

5.2.2 - Indiquez les législations et autres mesures (réglementaires, y compris en matière d'aménagement du territoire, contractuelles, institutionnelles ou traditionnelles) qui n'apparaissent pas au point 5.2.1 et précisez la catégorie à laquelle elles appartiennent.

7 juillet 2016 (France) / Loi française sur la création, l'architecture et le patrimoine (LCAP) / Code du patrimoine (France : articles L 612-1 et L631-1 à 5 sur les sites patrimoniaux remarquables - SPR) / Décret d'application du 29 mars 2017 de la loi française de 2016 ; règlements en cours concernant les SPR (France) /

5.2.3 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation y compris en matière d'aménagement du territoire) est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité, du bien ?
Le **cadre juridique** destiné à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial est **adapté pour assurer une gestion et une protection efficaces**.

5.2.4 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adéquat dans la zone tampon pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité ?
Le **cadre juridique** de la zone tampon destiné à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial est **adapté pour assurer une gestion et une protection efficaces**.

5.2.5 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) pour l'environnement général du bien du patrimoine mondial est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité ?
Le **cadre juridique** pour l'environnement général du bien du patrimoine mondial constitue une **base appropriée pour une gestion et une protection efficaces du bien, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien**.

5.2.6 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) peut-il être appliqué ?
On dispose **de capacités/ressources appropriées** pour faire appliquer les mesures législatives et/ou réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.

5.2.7 - Indiquez brièvement comment la législation, y compris l'aménagement du territoire et les autres réglementations, fonctionne en pratique.
La protection et la gestion du bien sont assurés par différents niveaux d'administration. La législation est principalement élaborée au niveau national, mais les questions relatives à l'aménagement du territoire et les autres réglementations peuvent être élaborées, ou traitées, au niveau régional. Leur mise en œuvre est partagée au niveau local entre les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, en lien avec les propriétaires et gestionnaires du bien.

5.2.8 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives aux mesures prises pour protéger le bien du patrimoine mondial
Depuis la loi française du 7 juillet 2016, des mesures spécifiques de protection et de gestion ont été introduites dans la code du patrimoine (art. L 612-1) qui garantissent la préservation de la VUE du bien (SPR en zones tampons). Des mesures de protection et de gestion analogues ont été adoptées ou sont en cours dans les six autres États parties en vue d'assurer une protection maximale du bien. Ces mesures sont inscrites dans les plans de gestion actuellement en cours d'actualisation.

5.3. Système de gestion/Plan de gestion

5.3.1 - Cochez la/les case(s) décrivant le mieux le système de gouvernance et de gestion du bien
Système de gestion public local/national conjoint

Si vous avez choisi « Autre », précisez

5.3.2 - Système de gestion : indiquez quel(s) outil(s) de gestion ci-après est/sont utilisé(s) pour aider à protéger le bien.

D'autres formes de plans statutaires ou non statutaires (ex. plans stratégiques).

Des « protocoles d'accord » conclus par des institutions de gestion, des groupes ou autres, y compris des documents acceptés par les communautés locales pour la gestion.

Des mécanismes visant à promouvoir la participation équilibrée de groupes, y compris différents niveaux d'autorité, les communautés locales, les peuples autochtones, les femmes et les hommes et d'autres groupes particuliers.

Un plan de gestion.

Un plan de gestion des visiteurs/de la fréquentation.

Un cadre de gestion de l'environnement.

5.3.3 - Décrivez brièvement le système de gestion établi pour votre bien

La gestion du bien s'effectue à trois niveaux : à l'échelle internationale, par la Conférence permanente internationale (CPI) dont l'organisation incombe à chaque Présidence tournante ; à l'échelle nationale, par chaque État partie qui assure la coordination entre les différentes autorités responsables de la conservation de ses éléments, coordination effectuée en France pour les 10 composantes par un préfet coordonnateur ; au plan régional ou local, par les collectivités et services compétents.

5.3.4 - Documents de gestion

Commentaire

- Législation et réglementation sur les monuments historiques et les abords (code du patrimoine) France - Sites patrimoniaux remarquables et périmètres délimités des abords en zones tampons : France (loi du 7/07/2016) - Code de l'environnement et codes de l'urbanisme (France) - Constitution (art 78) et loi fédérale du 1/07/1966 sur la protection de la nature et du paysage) Suisse

5.3.5 - La Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011) a-t-elle été utilisée pour développer les politiques et bonnes pratiques de protection du bien ?

La Recommandation concernant le paysage urbain historique de 2011 **n'a pas été utilisée**.

5.3.6 - Si la Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011) a été utilisée pour ce bien, décrivez brièvement les mesures prises.

5.3.7 - Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur le patrimoine mondial a-t-il été utilisé pour le bien ?
Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique **n'a pas été utilisé**.

5.3.8 - Si le document d'orientation sur les impacts du changement climatique a été utilisé, décrivez brièvement les mesures prises, ainsi que les études effectuées sur les effets du changement climatique sur le bien :

5.3.9 - La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial a-t-elle été utilisée pour ce bien ?

La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial n'a pas été utilisée.

5.3.10 - Si la Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial a été utilisée, décrivez brièvement les mesures prises

5.3.11 - Les différents niveaux de l'administration (à savoir national/fédéral, régional/provincial/état, local/municipal, etc.) intervenant dans la gestion du bien du patrimoine mondial sont-ils bien coordonnés ?

Il y a une coordination appropriée entre toutes les entités/tous les niveaux impliqués dans la gestion du bien.

5.3.12 - Le système/plan de gestion est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Le système/plan de gestion est tout à fait adapté pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien.

5.3.13 - Le système/plan de gestion est-il mis en œuvre ?

Le système/plan de gestion est totalement mis en œuvre et son suivi est assuré.

5.3.14 - Existe-t-il un plan de travail/d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

Il existe un plan de travail/plan d'action annuel et toutes les activités sont mises en œuvre et leur suivi est assuré.

5.3.15 - Le système de gestion intègre-t-il des mécanismes et procédures formels pour assurer la participation et la contribution des groupes suivants, vivant dans les limites ou à proximité du bien du patrimoine mondial et/ou de la zone tampon, aux décisions de gestion maintenant la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

		Sans objet	Pas de mécanismes de participation	Une certaine participation	Participation directe	Participation évolutive à tous les processus de décision pertinents
5.3.15.1	Communautés locales				✗	
5.3.15.2	Collectivités locales				✗	
5.3.15.3	Propriétaires dans le périmètre du bien et de la zone tampon				✗	
5.3.15.4	Peuples autochtones	✗				
5.3.15.5	Femmes					✗
5.3.15.6	Autres groupes spécifiques	✗				
	Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser					

5.3.16 - Évaluez la coopération/relation entre les gestionnaires/coordonateurs/personnel du bien du patrimoine mondial et les groupes suivants

		Sans objet	Pas de coopération/relation	Faible	Moyenne	Bonne
5.3.16.1	Communautés locales					✗
5.3.16.2	Autorités locales/municipales					✗
5.3.16.3	Peuples autochtones	✗				
5.3.16.4	Propriétaires fonciers					✗
5.3.16.5	Femmes					✗
5.3.16.6	Jeunes/enfants			✗		
5.3.16.7	Chercheurs					✗
5.3.16.8	Visiteurs locaux/touristes				✗	
5.3.16.9	Touristes nationaux/internationaux				✗	
5.3.16.10	Secteur touristique				✗	
5.3.16.11	Entreprises et industries locales				✗	
5.3.16.12	ONG				✗	
5.3.16.13	Autres groupes spécifiques	✗				
	Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser					

5.3.17 - Évaluez de quelle manière le système de gestion de votre bien contribue à atteindre les objectifs de la Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial

		Sans objet	Pas de contribution	Contribution limitée	Contribution importante	Parfaite réalisation des objectifs
5.3.17.1	Le système de gestion du bien contribue à l'égalité des genres.	✗				
5.3.17.2	Le système de gestion du bien offre des services / avantages à la communauté locale au niveau de l'écosystème (par ex. air, eau, aliments, plantes médicinales).	✗				
5.3.17.3	Le système de gestion du bien contribue à l'inclusion sociale et l'équité, en améliorant les opportunités pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de l'origine ethnique ou autre, de la religion, du milieu économique ou de toute autre considération.					✗
5.3.17.4	Le système de gestion du bien intègre une approche fondée sur les droits de l'homme.					✗
5.3.17.5	Le système de gestion du bien contribue à favoriser le développement économique inclusif local et à améliorer les moyens de subsistance.				✗	
5.3.17.6	Le système de gestion du bien contribue à la prévention des conflits, en respectant la diversité culturelle dans le périmètre et à proximité des biens du patrimoine.				✗	

5.3.18 - Commentaires supplémentaires concernant l'évaluation du système de gestion ci-dessus

À Ronchamp, la commune et le conseil départemental sont membres de droit de l'association propriétaire de la chapelle ; plusieurs propriétaires interviennent dans la gestion de la zone tampon et les entreprises locales sont consultées sur le choix des fournisseurs locaux pour la boutique.

5.3.19 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives au système/plan de gestion

Les objectifs des documents mentionnés aux points 5.35, 5.3.7 et 5.3.9, sans être formellement utilisés, sont pris en compte, en pratique, dans le cadre de la gestion par l'ensemble des composantes de la série.

6. Ressources financières et humaines

6.1. Financement

6.1.1 - Si vos sources de financement ne correspondent pas exactement à celles indiquées, inscrivez les sommes correspondant au type de financement qui représente votre situation avec le plus de justesse et utilisez la boîte de commentaires pour plus de détails.

		Frais de projets	Frais courants
6.1.1.1	Financement multilatéral (FEM, Banque mondiale, etc.)	0 %	0 %
6.1.1.2	Financement international bilatéral	0 %	0 %
6.1.1.3	Fonds du patrimoine mondial (Assistance internationale)	0 %	0 %
6.1.1.4	Contribution des autres conventions et programmes	0 %	0 %
6.1.1.5	Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	0 %	0 %
6.1.1.6	Gouvernemental (national/fédéral)	0 %	0 %
6.1.1.7	Gouvernemental (régional, provincial, État central)	35 %	10 %
6.1.1.8	Gouvernemental (local/municipal)	25 %	15 %
6.1.1.9	Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	5 %	0 %
6.1.1.10	Frais payés par les visiteurs (par ex. entrée, toilettes, parking, camping, etc.)	0 %	35 %
6.1.1.11	Activités commerciales (par ex. merchandising et restauration, permis pour filmer, concessions, etc.)	0 %	15 %
6.1.1.12	Autre	35 %	25 %
		Total 100 %	Total 100 %

6.1.2 - Commentez ci-après les autres sources de financement qui ne sont pas indiquées ci-avant

La diversité des propriétaires (privés et publics) ne permet pas d'établir des pourcentages parfaitement exacts. La rubrique "autre" désigne les propriétaires privés, dont certains assurent à 100% les frais courants. Le fonctionnement de la composante allemande, propriété de la Ville de Stuttgart, est essentiellement assuré par le budget municipal. Des expositions organisées dans les propriétés de la Fondation le Corbusier (ex. villa Le Lac) bénéficient de soutiens ponctuels.

6.1.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer de manière efficace le bien du patrimoine mondial ?

Le budget dont on dispose **est approprié** pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial.

6.1.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

Les sources actuelles de financement sont **assurées à moyen et long termes**.

6.1.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives au financement et aux infrastructures

Le financement des frais courants diffère fortement en fonction du type de propriétaires (particuliers, copropriétés, communes, fondations, État).

6.1.6 - Estimez la participation des hommes et des femmes à la gestion, la conservation et l'interprétation des biens du patrimoine mondial et dans quelle mesure ils sont issus des communautés locales.

		Issus des communautés locales %	Issus d'ailleurs %
6.1.6.1	Hommes	50 %	50 %
6.1.6.2	Femmes	50 %	50 %
		Total 100 %	Total 100 %

6.1.7 - Les ressources humaines disponibles sont-elles suffisantes pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

Les ressources humaines sont **adaptées** aux besoins de la gestion.

6.1.8 - Concernant les besoins en matière de gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez évaluer la disponibilité des professionnels dans les disciplines suivantes

Conservation	Bonne disponibilité
Durabilité environnementale	Bonne disponibilité
Participation et inclusion des communautés	Disponibilité moyenne
Préparation aux risques	Disponibilité moyenne
Renforcement des compétences et éducation	Bonne disponibilité
Administration	Bonne disponibilité
Recherche et suivi	Bonne disponibilité
Sensibilisation et communication des informations publiques	Bonne disponibilité
Marketing et promotion	Bonne disponibilité
Interprétation	Disponibilité moyenne
Gestion des visiteurs / tourisme	Bonne disponibilité
Gardiennage, police	Bonne disponibilité

6.1.9 - Pour la gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Conservation	Bonne disponibilité
Durabilité environnementale	Bonne disponibilité
Participation et inclusion des communautés	Disponibilité moyenne
Préparation aux risques	Disponibilité moyenne
Renforcement des capacités et éducation	Bonne disponibilité
Administration	Bonne disponibilité
Recherche et suivi	Bonne disponibilité
Sensibilisation et communication des informations publiques	Bonne disponibilité
Marketing et promotion	Bonne disponibilité
Interprétation	Disponibilité moyenne
Gestion des visiteurs/tourisme	Bonne disponibilité
Forces de l'ordre (gardiennage, police)	Bonne disponibilité

6.1.10 - La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial a-t-elle été utilisée pour le bien ?

La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial **n'a pas été utilisée**.

6.1.11 - Si la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial a été utilisée, décrivez brièvement les mesures prises.

6.1.12 - Existe-t-il des plans ou programmes de renforcement des compétences sur site pour développer l'expertise locale et permettre le transfert des compétences pour la conservation et la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Un plan ou programme **local** de renforcement des compétences est en place et totalement mis en œuvre ; **toutes les compétences techniques sont transmises** à ceux qui gèrent le bien localement.

6.1.13 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

7. Études scientifiques et projets de recherche

7.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial

permettant de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel afin d'assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial est **appropriée**.

7.2 - Un programme de recherche est-il prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et/ou pour améliorer la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un **programme général de recherche intégrée** portant sur les besoins de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle.

7.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils librement disponibles et diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont communiqués aux communautés locales** ainsi qu'à certains organismes nationaux.

7.4 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

Les programmes de recherches devraient être plus largement diffusés aux États parties. Il est regrettable de ne pas pouvoir joindre les études disponibles au présent rapport.

8. Éducation, information et sensibilisation

8.1 - Veuillez évaluer le degré de connaissance et de compréhension de l'existence et des motifs d'inscription du bien du patrimoine mondial parmi les groupes suivants

Communautés locales	Bonne sensibilisation
Autorités locales, municipales	Bonne sensibilisation
Peuples autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Sensibilisation moyenne
Femmes	Bonne sensibilisation
Jeunes/enfants	Sensibilisation moyenne
Chercheurs	Bonne sensibilisation
Visiteurs locaux	Bonne sensibilisation
Touristes nationaux/internationaux	Sensibilisation moyenne
Secteur du tourisme	Sensibilisation moyenne
Entreprises et industries locales	Bonne sensibilisation
ONG	Bonne sensibilisation
Autres groupes spécifiques	Sans objet
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », précisez :	

8.2 - Le bien dispose-t-il d'un/de programme(s) d'éducation sur le patrimoine pour les enfants et/ou les jeunes contribuant à mieux faire comprendre le patrimoine, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel ?

Il existe un programme planifié d'éducation et de sensibilisation des enfants et/ou des jeunes **mais il ne répond que partiellement aux besoins**.

8.3 - Quel est le public ciblé par les programmes d'éducation et de sensibilisation sur le bien ?

Communautés locales
Autorités locales, municipales
Propriétaires fonciers
Jeunes/enfants
Chercheurs
Visiteurs locaux
Touristes nationaux/internationaux
Secteur du tourisme
Entreprises et industries locales

8.4 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information, l'interprétation et la sensibilisation au bien du patrimoine mondial

Centre d'accueil des visiteurs	Moyennement adaptée
Musée de site	Bien adaptée
Kiosques d'information	Moyennement adaptée

Visites guidées	Bien adaptée
Sentiers/itinéraires	Moyennement adaptée
Documents d'information papier	Bien adaptée
Informations en ligne (site web, réseaux sociaux, etc.)	Moyennement adaptée
Transports	Moyennement adaptée
Autre	Non nécessaire
Si vous avez choisi « Autre », précisez	

8.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

La diversité des biens explique que les centres d'interprétation ne sont pas encore ouverts à toutes les composantes. Certains sont en cours (projet d'accueil des visiteurs et d'information à l'immeuble Clarté, projet en cours à la Manufacture Claude et Duval de Saint-Dié-des-Vosges). Par ailleurs, cette dernière, entreprise spécialisée dans la haute-couture, fait appel aux savoir-faire locaux, contribuant ainsi au rayonnement de la ville à l'échelle nationale et internationale.

9. Gestion des visiteurs

9.1 - Estimez le nombre de visiteurs annuel (visiteurs nationaux et internationaux compris) depuis le dernier Rapport périodique

631 227 (reprise après la pandémie) / 133 013 (pandémie) / 576 672 (pandémie) / 1 477 725 / 1 612 198 /

9.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les statistiques de fréquentation

Billets d'entrée et inscriptions

Secteur du tourisme

Enquêtes visiteurs

9.3 - Quelle est la durée moyenne d'une visite sur le site du patrimoine mondial ?

Entre une et trois heures

9.4 - Veuillez indiquer les sources d'information

À Ronchamp, la Porterie (filiale commerciale du propriétaire, dédiée à la gestion de l'accueil, la médiation et à la programmation culturelle) dispose d'un logiciel de billetterie et réalise des enquêtes de satisfaction. D'autres sources d'informations existent dans les composantes du bien : logiciel de caisse (Maisons La Roche et Jeanneret), personnel d'accueil, guides (villa Le Lac), billetterie (Cabanon, Firminy, Molitor, villa Savoye), journal de visite (Cité radieuse), offices de tourisme.

9.5 - Quelles sont les dépenses moyennes approximatives des visiteurs par jour (Estimez la dépense en dollars des États-Unis) ?

150 / 30 / 5-10 / 5-20 / 10 / 10 /

9.6 - Veuillez indiquer les sources d'information

Concernant le point 9.1, la chute de fréquentation observée en 2020 -2021, et partiellement en 2022, s'explique par la fermeture des sites provoquée par la pandémie et les mesures de confinement adoptées par les États parties. Une reprise est observée depuis la fin 2022. Aux sources indiquées au point 9.4 s'ajoutent, y compris concernant la durée des visites, les informations fournies par les propriétaires.

9.7 - Le système/plan de gestion du bien du patrimoine mondial intègre-t-il une stratégie, avec un plan d'actions, pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts économiques, socioculturels et environnementaux ?

Il y a une **stratégie planifiée et efficace** de gestion du flux de visiteurs, de l'activité touristique et de ses impacts sur le bien du patrimoine mondial.

9.8 - Commentaires concernant la réponse fournie à la question 9.7 ci-dessus

Certaines composantes du bien imposent un nombre limité de visiteurs (petit groupe de visiteurs sur le site du Cabanon sur réservation, groupes limités à l'appartement de Le Corbusier et Couvent de la Tourette, 50 maximum en même temps à la Weissenhof), d'autres composantes du bien sont ouvertes à la visite sans réservation aux heures et jours ouverts (Ronchamp, Unité d'habitation, maison de la Culture à Firminy, Pessac, Maisons La Roche et Jeanneret, musée d'Art moderne à Tokyo, casa Curutchet)

9.9 - L'utilisation du bien par les visiteurs est-elle gérée de manière efficace pour préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial est **géré efficacement et n'affecte pas sa valeur universelle exceptionnelle**.

9.10 - L'efficacité de la gestion du tourisme est-elle régulièrement contrôlée ?

Oui, avec un autre système

Si vous utilisez un autre système, précisez :

Office du tourisme, propriétaires

9.11 - Comment le secteur du tourisme coopère-t-il avec la gestion du site pour enrichir les expériences du visiteur et préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial ?

Il y a une **bonne coopération** entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique **pour mettre en avant la valeur universelle exceptionnelle et enrichir l'appréciation des visiteurs**.

9.12 - Comment les informations sur la valeur universelle exceptionnelle du bien sont-elles présentées et interprétées ?

La présentation et l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle du bien **sont appropriées**.

9.13 - Dans combien d’emplacements l’emblème du patrimoine mondial est-il-exposé au sein du bien ?

Dans beaucoup d'emplacements et facilement visible par les visiteurs.

9.14 - Comment les revenus du tourisme/apportés par les visiteurs (droits d’entrée, permis) contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

On collecte des droits d'entrée et cela contribue un peu à la gestion du bien du patrimoine mondial.

9.15 - Existe-t-il des initiatives locales de tourisme durable ?

Oui

Si vous avez répondu « Oui », précisez

Les composantes du bien sont toutes attentives aux questions du développement durable (économies d’énergie, randonnées éco-responsables, gestion des déchets, etc.).

9.16 - Les bénéfices du tourisme sont-ils partagés avec les communautés locales ?

Oui

Si vous avez répondu « Oui », précisez :

Oui, notamment quand le tourisme est organisé par des prestataires locaux.

9.17 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant la gestion des visites du bien du patrimoine mondial

Le développement des visites virtuelles commencé lors de la pandémie permettra d'accroître la découverte des sites corbuséens sans impact négatif provoqué par des flux touristiques excessifs. Le projet d'une signalétique touristique commune à l'ensemble de la série est à l'étude.

10. Suivi

10.1 - Existe-t-il un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et/ou sur une meilleure compréhension de sa valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un programme de suivi complet et intégré portant sur les besoins de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle.

10.2 - Les informations nécessaires sont-elles disponibles pour définir des indicateurs clés de mesure de l'état de conservation et sont-elles utilisées pour contrôler de quelle manière la valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

Les informations sur les valeurs du bien du patrimoine mondial sont appropriées et des indicateurs clés ont été définis pour mesurer l'état de conservation et sont utilisés pour mesurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien.

10.3 - Des indicateurs clés sont-ils définis et en place pour les aspects principaux suivants du bien ?

	Importance des indicateurs de suivi	Sans objet	Pas d'indicateurs	Indicateurs définis mais pas encore en usage	Indicateurs définis et utilisés depuis le dernier cycle de soumission de Rapports périodiques
10.3.1	État de conservation				×
10.3.2	Efficacité du système de gestion				×
10.3.3	Système de gouvernance				×
10.3.4	Synergie appropriée avec les autres désignations de conservation				×
10.3.5	Contribution au développement durable				×
10.3.6	Renforcement des capacités				×

10.4 - Commentaires concernant les indicateurs clés adoptés pour le bien

L'ensemble des États parties exercent un contrôle rigoureux et permanent des indicateurs clés adoptés pour le bien, notamment à travers les rapports sur l'état de conservation transmis à sa demande au Comité du patrimoine mondial (dernier rapport fourni en 2022). Ce suivi attentif permet d'adopter les mesures appropriées pour la gestion du bien.

10.5 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants au suivi :

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Bonne participation
Autorités locales, municipales	Bonne participation
Communautés locales	Bonne participation
Peuples autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Bonne participation
Femmes	Bonne participation
Chercheurs	Bonne participation
Secteur du tourisme	Bonne participation
Entreprises et industries locales	Participation moyenne

ONG	Participation moyenne
Autres groupes spécifiques	Sans objet
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser :	

10.6 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées du Comité du patrimoine mondial (Aller au début du chapitre 3 pour le [lien vers les rapports sur l'état de conservation](#) de la base de données du Centre du patrimoine mondial sur l'état de conservation) ?

La mise en œuvre est en cours.

10.7 - Commentaires concernant la mise en œuvre des recommandations du Comité du patrimoine mondial

Les États parties veillent à la mise en œuvre des recommandations du Comité du patrimoine mondial. À la suite de la décision 44 COM 7B.152, l'État-partie de l'Inde a répondu à la demande formulée dans la décision précitée. De même, l'État partie du royaume de Belgique a fourni une réponse en annexe concernant les mesures de protection aux abords de la maison Guiette. La France finalise sa réponse concernant le futur projet de centre d'interprétation de la manufacture Claude et Duval.

10.8 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant le suivi

Les sept États parties assument pleinement leurs responsabilités dans la gestion de ce bien transnational en série inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le suivi est ainsi assuré de manière satisfaisante dans le cadre des différentes instances mises en place depuis l'inscription : comités de pilotage locaux, comités de pilotage au niveau national (France, Suisse) et conférences permanentes internationales annuelles sous Présidence tournante.

11. Évaluation des principaux besoins de gestion

11.1 - Évaluation des besoins de gestion

5.3	Système de gestion/Plan de gestion		
5.3.5	La Recommandation concernant le paysage urbain historique de 2011 n'a pas été utilisée pour développer les politiques et bonnes pratiques de protection du bien		✕
5.3.7	Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique n'a pas été utilisé pour le bien		✕
5.3.9	La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien		✕
6.1	Financement		
6.1.10	La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien du patrimoine mondial		✕
8	Éducation, information et sensibilisation		
8.2	Il existe un programme planifié d'éducation et de sensibilisation des enfants et/ou des jeunes mais il ne répond que partiellement aux besoins		✕
Veuillez sélectionner 0 points supplémentaires			
☒ Please save this question to reflect changes			

12. Résumé et conclusions

12.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

12.1.1 - Résumé - Facteurs affectant le bien

4.1	Habitat et développement						
4.1.1	Habitat	(vi) Préservation de l'environnement des composantes du bien	Concertation de tous les acteurs concernés : projet d'aménagement immobilier à la villa Le Lac, étude d'impact à la manufacture Saint-Dié, projets de réhabilitations et de constructions en zones tampons de la villa Savoye et de l'Unité d'habitation.	Permanent des autorités compétentes	2019-2029	Autorités compétentes des 7 États parties en lien avec la Fondation Le Corbusier	Grâce à la vigilance des États parties, aucun projet n'a porté atteinte à la VUE du bien.
4.2	Infrastructures de transport						
4.2.1	Infrastructures de transport de surface	(vi) Préservation de l'environnement du bien	Grâce à la vigilance des autorités compétentes chargées du suivi du bien, les autorités locales de l'État partie belge n'ont pas donné suite au projet de construction potentiellement impactant en zone tampon.	permanent des autorités compétentes	2019-2029	autorité compétente de l'État partie belge chargé du suivi du dossier UNESCO	Grâce à la vigilance de l'État partie belge, aucun projet n'a porté atteinte à la VUE du bien.

4.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services						
4.3.2	Infrastructures liées aux énergies renouvelables	(vi) Préservation des cônes de vues	Prévention des impacts potentiels liés à l'installation d'éoliennes en zones tampons et à proximité de celles-ci (étude d'influence paysagère à Ronchamp et projet de charte paysagère au couvent de la Tourette).	Suivi permanent des autorités compétentes	2019-2029	Services compétents de l'État et des collectivités territoriales	Cette attention particulière et les documents précités permettent d'éviter tout impact négatif sur la VUE du bien.
4.10	Changement climatique/problèmes météorologiques						
4.10.1	Tempêtes	(vi) Atteinte potentielle à l'intégrité du bien.	Consultations régulières des prévisions météorologiques.	permanent	2019-2029	Les gestionnaires des sites en lien avec les services compétents de l'État et des collectivités territoriales.	Cette attention particulière permet d'éviter tout impact négatif sur la VUE du bien.
4.10.2	Inondations	(vi) Atteinte potentielle à l'intégrité du bien.	Attention au niveau des eaux du lac Léman et de la nappe phréatique à proximité de la villa Le Lac.	permanent	2019-2029	Autorités compétentes de l'État partie suisse chargées du suivi du dossier UNESCO	Cette attention particulière permettra d'éviter tout impact négatif sur la VUE du bien.
4.10.3	Sécheresses	(vi) Atteinte potentielle à l'intégrité du bien.	Prise en compte des phénomènes liés au changement climatique dans les plans de gestion des composantes de la série en cours d'actualisation.	Suivi permanent des sols, des végétaux et de l'état de conservation des bâtiments	2019-2029	Services compétents de l'État et des collectivités territoriales en lien avec les gestionnaires des biens.	Cette attention particulière permettra d'éviter tout impact négatif sur la VUE du bien.
4.10.6	Températures extrêmes	(vi) Atteinte potentielle à l'intégrité du bien.	Prise en compte des phénomènes liés au changement climatique dans les plans de gestion des composantes de la série en cours d'actualisation et commandes des études thermiques.	Suivi régulier des prévisions météorologiques et adoption de mesures préventives (études thermiques, limitation des visites)	2019-2029	Services compétents de l'État et des collectivités territoriales en lien avec les gestionnaires des biens.	La prise en compte des enjeux du changement climatique vise à concilier le confort des occupants avec le respect de l'intégrité et de l'authenticité des bâtiments de Le Corbusier.
4.10.7	Autres modifications du climat	(vi) Atteinte potentielle à l'intégrité du bien.	Prise en compte des phénomènes liés au changement climatique dans les plans de gestion des composantes de la série en cours d'actualisation.	permanent	2019-2029	Services compétents de l'État et des collectivités territoriales en lien avec les gestionnaires des biens.	Les nouveaux phénomènes liés au changement climatique dans les prochaines années feront l'objet d'une attention particulière afin d'éviter tout impact négatif sur la VUE du bien.
4.11	Évènements écologiques ou géologiques soudains						
4.11.2	Tremblement de terre	(vi) Atteinte potentielle à l'intégrité du bien.	Les composantes du bien situées en zone sismique en Suisse, en France et au Japon font l'objet d'une vigilance particulière de la part des services chargés du contrôle de ces phénomènes (plan sismique en France).	permanent	2019-2029	Services compétents de l'État chargés du contrôle des phénomènes sismiques (services géologiques nationaux).	Cette attention particulière de la part des services chargés de la surveillance permanente des phénomènes sismiques permettra d'éviter tout impact négatif sur la VUE du bien.
4.11.6	Incendies d'origine naturelle	(vi) Atteinte potentielle à l'intégrité du bien.	Une réflexion est en cours pour doter toutes les composantes du bien de dispositifs de prévention incendies les plus performants, en plus des exercices d'évacuation et du matériel anti incendie	Les sites les plus exposés à ce risque potentiel sont contrôlés régulièrement par les services compétents (pompiers, services de sécurité incendie)	2019-2029	Services compétents de l'État et des collectivités territoriales en lien avec les gestionnaires des biens.	La prise en compte de ce risque et des mesures appropriées à mettre en place font l'objet d'une attention particulière de la part des autorités compétentes dans tous les États parties.

(extincteurs notamment) dans tous les bâtiments.

Résumé - Facteurs affectant le bien **complété**

12.2. Tableau récapitulatif 2 – Besoins en matière de gestion

12.2.1 - Résumé - Besoins en matière de gestion

5.3	Système de gestion/Plan de gestion				
		Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires
5.3.5	La Recommandation concernant le paysage urbain historique de 2011 n'a pas été utilisée pour développer les politiques et bonnes pratiques de protection du bien	Cette recommandation sera examinée dans le cadre de l'actualisation des plans de gestion.	2023-2029	Les autorités compétentes des États parties	Cet aspect est déjà couvert au titre des législations nationales des différents États parties (code du patrimoine, code de l'environnement, code de l'urbanisme)
5.3.7	Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique n'a pas été utilisé pour le bien	Ce document sera examiné avec attention dans le cadre de l'actualisation des plans de gestion.	2023-2029	Les autorités compétentes des différents États parties	Les impacts potentiels du changement climatique sont largement pris en compte dans la gestion par les États parties des composantes du bien.
5.3.9	La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien	Cette stratégie fera l'objet d'une attention particulière lors de l'actualisation des plans de gestion.	2023-2029	Les autorités compétentes des États parties	Les États parties ont des organismes de prévention et de veille permettant d'anticiper de potentielles catastrophes
6.1	Financement				
6.1.10	La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien du patrimoine mondial	Cette stratégie fera l'objet d'un examen attentif lors de l'actualisation des plans de gestion.	2023-2029	Les autorités compétentes des différents États parties	Le niveau de financement actuel est suffisant pour préserver la VUE du bien.
8	Éducation, information et sensibilisation				
8.2	Il existe un programme planifié d'éducation et de sensibilisation des enfants et/ou des jeunes mais il ne répond que partiellement aux besoins	Une réflexion va être menée en vue de doter le bien d'un programme commun d'éducation et de sensibilisation, en direction des jeunes notamment, axé autour de la préservation de la VUE du bien.	2023-2029	Les autorités compétentes des différents États parties	De telles actions existent mais mériteraient d'être mieux coordonnées.

Résumé - Besoins en matière de gestion **complété**

12.3. Conclusions finales sur l'état de conservation du bien

12.3.1 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial?

L'authenticité du bien du patrimoine mondial **a été préservée**.

12.3.2 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial?

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**.

12.3.3 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel de la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial?

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**.

12.3.4 - Quel est l'état actuel des autres valeurs du bien ?

D'autres valeurs culturelles et/ou naturelles importantes et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intacts**.

12.3.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'état de conservation du bien

13. Impact de l'inscription au patrimoine mondial

13.1 - Veuillez évaluer l'impact du statut de patrimoine mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Très positif
Recherche et suivi	Très positif
Efficacité de la gestion	Très positif
Qualité de vie des communautés locales et groupes autochtones	Sans objet
Reconnaissance	Positif
Éducation	Très positif
Aménagement d'infrastructures	Positif
Financement du bien	Très positif
Coopération internationale	Très positif
Soutien politique pour la conservation	Très positif
Cadre juridique/de politique générale pour la conservation	Très positif
Promotion	Positif
Coordination institutionnelle	Très positif
Sécurité	Positif
Égalité des genres	Très positif
Services/avantages pour les communautés locales au niveau de l'écosystème	Positif
Inclusion sociale et équité et renforcement des opportunités pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de l'origine ethnique ou géographique, de la religion ou de la situation économique ou autre	Très positif
Promotion d'un développement économique local inclusif et amélioration des moyens de subsistance	Positif
Contribution à la prévention des conflits, en respectant la diversité culturelle sur le périmètre et à proximité des biens du patrimoine	Très positif
Autre	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre », précisez :	

13.2 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial et ses impacts

14. Bonnes pratiques de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*

14.1 - Exemple de bonne pratique de protection, d'identification, de conservation ou de gestion du bien du patrimoine mondial

Coordination de tous les États parties au sein des différentes instances mises en place (gestion au niveau local, régional et international dans le cadre de la Conférence permanente internationale).

14.2 - Définissez les sujets couverts par cet exemple de bonne pratique au niveau du bien

Développement durable
Synergies
État de conservation
Gestion
Gouvernance
Renforcement des compétences

15. Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

15.1. Pertinence de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

15.1.1 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a-t-il amélioré la compréhension des points suivants ?

L'intégrité et/ou l'authenticité du bien.
L'efficacité de la gestion du bien pour en maintenir la valeur universelle exceptionnelle.
Le suivi et l'établissement de rapports.

15.1.2 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission des Rapports périodiques par les entités suivantes

État partie	Bon suivi
Gestionnaires de sites	Bon suivi
Centre du patrimoine mondial	Bon suivi
Organisations consultatives (ICOMOS, UICN, ICCROM)	Bon suivi

15.2. Utilisation des données

15.2.1 - Comment les autorités responsables du bien prévoient-elles d'utiliser les données enregistrées à l'occasion de ce cycle de Rapports périodiques ?

Révision des priorités/stratégies/politiques de protection, gestion et conservation du patrimoine
Mise à jour des plans de gestion
Sensibilisation
Promotion

15.2.2 - Commentaires sur l'utilisation des données de ce cycle de soumission des Rapports périodiques

Les États parties autorisent la consultation de ce rapport sur le site internet de l'UNESCO.

15.3. Délais et ressources

15.3.1 - Entités ayant participé au remplissage de ce questionnaire en ligne (cocher autant de cases que nécessaire)

Institutions gouvernementales chargées du patrimoine culturel et naturel.
Gestionnaire/coordonateurs/personnel du site.

15.3.2 - L'équilibre entre les genres a-t-il été respecté et appliqué dans le remplissage du présent questionnaire ?

L'équilibre entre les genres est explicitement **intégré et efficacement mis en œuvre** dans le processus.

15.3.3 - Avez-vous eu suffisamment de temps (environ dix mois) pour recueillir les informations nécessaires et remplir ce questionnaire ?

Oui

15.3.4 - Estimez le temps (heures de travail) nécessaire pour remplir ce questionnaire

60 / 400 / 100 /

15.3.5 - Avez-vous mobilisé des ressources supplémentaires pour remplir ce questionnaire ?

		Non	Oui
15.3.5.1	Ressources humaines	✗	
15.3.5.2	Ressources financières pour l'organisation des réunions de consultation/formations	✗	

15.4. Format et contenu du Rapport périodique

15.4.1 - Quel était le degré d'accessibilité des informations requises pour compléter ce questionnaire ?

La **majeure partie** des informations requises était accessible.

15.4.2 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et clair à comprendre ?

		Très difficile	Difficile	Facile	Très facile
15.4.2.1	Facilité d'utilisation du questionnaire			✗	
15.4.2.2	Clarté des questions		✗		

15.4.3 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

Le questionnaire n'est pas toujours adapté aux spécificités des biens en série, en particulier transnationaux.

15.5. Formation et conseils

15.5.1 - Veuillez évaluer le soutien des entités suivantes en matière de formation et de conseils pour compléter le questionnaire

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO	Bon soutien
UNESCO (autres secteurs/bureaux hors-siège)	Sans objet
Commission nationale pour l'UNESCO	Soutien moyen
ICOMOS international	Sans objet
UICN international	Sans objet
ICCROM international/régional	Peu de soutien
ICOMOS national/régional	Peu de soutien
UICN national/régional	Sans objet

15.5.2 - Veuillez évaluer le niveau d'aide reçu des entités suivantes pour remplir le questionnaire du Rapport périodique

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO	Bon soutien
Représentant de l'État partie (Point focal national)	Bon soutien
Autres secteurs de l'UNESCO (par ex. bureaux hors siège)	Sans objet
Commission nationale pour l'UNESCO	Peu de soutien
ICOMOS international	Peu de soutien
ICCROM international/régional	Peu de soutien
ICOMOS national/régional	Peu de soutien
UICN national/régional	Sans objet
UICN international	Sans objet

15.5.3 - Les sources de formation en ligne sur la soumission de Rapports périodiques, préparées par le Centre du patrimoine mondial, vous ont-elles aidé à remplir ce questionnaire ?

Oui

15.5.4 - Veuillez fournir d'autres commentaires sur les ressources de formation en ligne et les changements que vous aimeriez voir mise en œuvre.

15.6. Actions qui exigeront un examen formel du Comité du patrimoine mondial

15.6.1 - Résumé des actions qui exigeront un examen formel du Comité du patrimoine mondial

Pas d'éléments proposés pour mise à jour.

15.7. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

15.7.1 - Veuillez fournir des commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

Pour les biens transfrontaliers et transnationaux, il aurait été souhaitable que l'outil intègre une application de traduction automatique, a minima, en anglais pour toutes les réponses.

15.7.2 - Merci d'avoir répondu à toutes les questions. Nous vous invitons à contacter votre Point focal pour qu'il/elle valide et envoie le questionnaire au Centre du patrimoine mondial.